VOEUX 2024 AUX ACTEURS DU MONDE JUDICIAIRE : L'INQUIETANT AUTOSATISFECIT DU MINISTRE

Lors de la cérémonie des vœux du 29 janvier 2024, le garde des Sceaux a déroulé ses objectifs et ambitions pour cette nouvelle année qui ne peuvent que susciter de **l'inquiétude sur le regard que porte ce ministre et le devenir de nos professions**.

Reprenant des chiffres de recrutement, qui selon lui sont sans précédent, **+1050 greffiers en 7 ans**, la réalité nous rappelle chaque jour que c'est insuffisant! + 340 créations nettes d'emplois de greffiers pour 2024 et 400 attachés de justice, quand on sait la difficulté qu'a le ministère à recruter, ces annonces sont totalement illusoires. Et pas un mot sur les corps communs!

Le ministre **assume sa politique de contractualisation** au détriment des embauches au statut. Ce ne sont pas moins de 2400 contractuels qui auront été recrutés depuis ces 3 dernières années. Si nous pouvons saluer le travail qu'effectuent nos collègues non titulaires, il n'en demeure pas moins que cette situation inconfortable n'a absolument pas réglé le problème de surcharge des greffiers et adjoints administratifs. 2024 sera encore une année de précarisation et de renfort inadapté, avec l'accroissement du recours aux attachés de justice pour toujours mieux aider les magistrats.

Plus inquiétante encore est la volonté du ministre "***d'améliorer les organisations et les instruments permettant une allocation des renforts humains et des moyens budgétaires***", en clair de **donner aux chefs de cour et chefs de juridiction des prérogatives plus larges** en matière de gestion de carrière des fonctionnaires et d'utilisation des moyens.

La question de la gouvernance des juridictions par les directeurs de greffe est encore passée sous silence, reléguant davantage nos collègues à une soumission totale à l'autorité des magistrats. Sur ce point, ce ne sont pas les organisations syndicales représentatives qui porteront notre parole puisque défendant également les magistrats, elles n'y ont pas intérêt. Contrairement à ce qu'affirme le directeur des services judiciaires, il n'y a aucune volonté de valoriser le corps des directeurs des services de greffe judiciaires. Le peu d'entrain pour un projet ambitieux de réforme de la filière administrative qui est affiché en ce moment, nous montre bien que cette direction fait preuve d'un profond mépris.

Le ministre a également été très clair sur ses ambitions : réduire les délais de traitement des contentieux civils et développer le numérique au civil également. Le minutier civil qui fait l'objet d'une expérimentation dans quelques juridictions sera étendu, à moyens constants, bien évidemment. Oubliée, la pause de réformes et d'adaptation continue réclamée par l'ensemble des personnels de greffe. Nous aurons également la chance de pouvoir compter sur un nouvel outil pour mesurer l'***efficacité des juridictions en matière de délais"***.

Notre syndicat ne peut que déplorer ces effets d'annonce qui sont très loin des ambitions qui devraient être à la hauteur de l'investissement de tous les personnels de greffe.

Les prochains rendez-vous sur la question de la réforme de la filière administrative seront cruciaux.

Au delà des problématiques de ressources humaines qui gangrènent depuis des années l'activité de ce ministère, la direction des services judiciaires devra répondre de façon ambitieuse et concertée sur la qualité de vie au travail, sur ce qu'elle entend par collectif de travail et sur une reconnaissance plus forte de ses personnels de greffe.

Pour le bureau

Elise COMPANY, secrétaire générale

Syndicat JUSTICE CGC, 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS
Tél. : 06.26.5949.63 – Mail :syndicatjusticecgc@gmail.com – justicecgc.e-monsite.com
Twitter : https://twitter.com/justice_cgc
Facebook :https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128